



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction de l'Urbanisme  
**Monsieur Thibaut JOSSART**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : (corr. DU : H. Fakchich, F. Ekila)19/PFD/1775313

Réf. CRMS : AA/BDG/WSP20197\_680\_PU\_Epinettes\_3

Bruxelles, le 27/10/2021

**Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Val des Epinettes, 3. École Joli-Bois**  
**Demande de permis d'urbanisme portant sur la démolition de bâtiments préfabriqués et la construction d'une nouvelle école maternelle.**

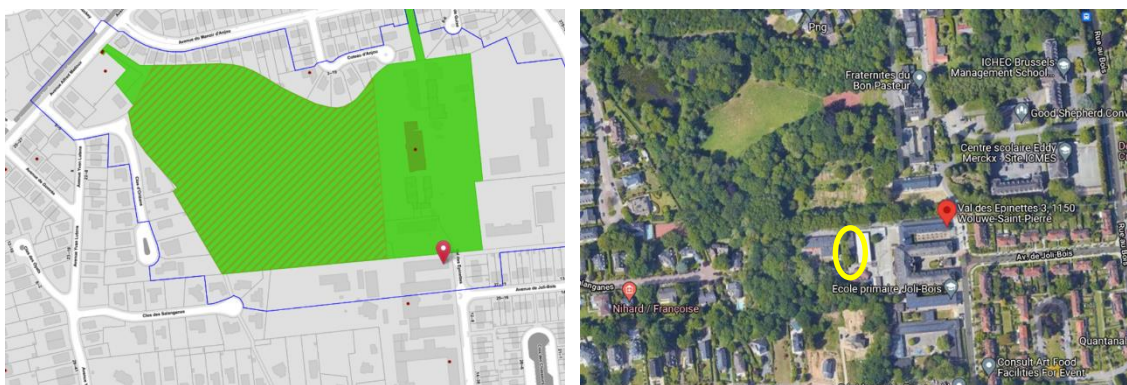
**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande du 07/10/2021, reçue le 11/10/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 20/10/2021.

**CONTEXTE**

Une partie du complexe scolaire de Joli-Bois se situe dans la zone de protection du Manoir d'Anjou, classé comme site et comme monument par AGRBC du 08/015/2014, et dans la zone tampon de 60m autour de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC I) « La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe – complexe Forêt de Soignes – Vallée de la Woluwe » désignée comme site Natura 2000 (AGRBC du 14/04/2016).



*Implantation du site de l'école Joli Bois en bordure du Manoir d'Anjou (©Brugis) et zone plus spécifique du projet (© Google Maps)*

Cet établissement scolaire, construit pour ses parties originelles en 1937 par C.V. Callebout, comporte des sections maternelles et primaires, néerlandophones et francophones. Une de ses sections (maternelle néerlandophone) est actuellement hébergée dans un bâtiment érigé en briques et dans deux bâtiments préfabriqués entourant un préau, installés sur une partie de la cour de récréation. On y accède soit par une voie carrossable située au nord du complexe, soit depuis les bâtiments situés à front de rue (partie publique du Val des Épinettes)

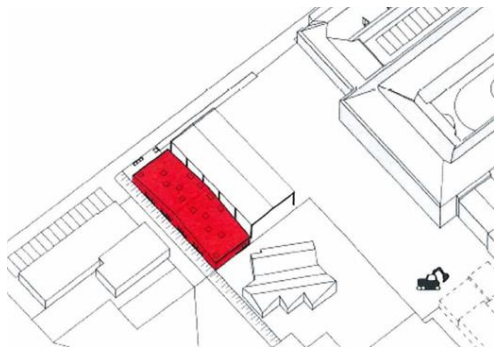


*Les bâtiments de la section des maternelles néerlandophones entourant le préau (extr. du dossier de demande)*

### **DEMANDE**

La demande porte sur la démolition des deux bâtiments préfabriqués de part et d'autre du préau et la construction d'un bâtiment R+T à la place d'un des 2 préfabriqués (à gauche du préau). Ce bâtiment se décline de la manière suivante :

- structure du bâtiment en panneaux de bois contrecollé et poutres en bois lamellé-collé ;
- programme : deux classes (pouvant être cloisonnées en quatre classes), avec chacune une mezzanine et un local technique sous la toiture, une kitchenette et des sanitaires ;
- façades : composées d'une alternance de mur-rideau en bois/aluminium laqué et de panneaux de bardage en aluminium microperforé, châssis de couleur gris anthracite ;
- toiture à deux versants et panneaux de toiture en aluminium (de même teinte que celle des façades) ;
- accès au bâtiment : l'un vers le bâtiment en briques conservé et l'autre vers le petit jardin privatif ;
- disparition du talus végétalisé bordant le bâtiment préfabriqué de gauche, aménagement d'un jardinet du côté nord.



*Vue projetée du nouveau bâtiment (extr. du dossier de demande)*



*Implantation et vue projetées du nouveau bâtiment (extr. du dossier de demande)*

### **AVIS**

L'Assemblée émet un avis favorable sur le principe de construire un bâtiment en vue de remplacer des bâtiments préfabriqués. Sans remarquer d'impact patrimonial négatif sur le site classé voisin ni sur le réseau Natura 2000, l'Assemblée estime cependant que la proposition telle que dessinée est une occasion manquée de réaliser un bâtiment plus qualitatif et mieux intégré au complexe scolaire. En effet, ce

dernier affiche déjà une hétérogénéité à la fois dans l'implantation et la typologie des divers bâtiments (bâtiments de classes, crèche, préau...) comme dans l'aménagement des abords (cours de récréation, petits espaces verts, accès,...).



*A g. : insertion du complexe scolaire dans le réseau écologique bruxellois et, à dr. : projet de l'école maternelle francophone (extr. du Rapport d'Incidences accompagnant la demande de permis)*

Il apparaît aussi que la section maternelle francophone projette également la construction d'un nouveau bâtiment, telle qu'illustré ci-dessus, projet sur lequel la CRMS n'est pas interrogée et qu'elle n'a donc pas analysé. Cependant, il semble de prime abord que ces deux projets offrent des allures et des qualités très diverses. La Commission insiste donc, dans le cadre de la construction durable d'un bâtiment pour les maternelles néerlandophones, sur l'opportunité à saisir d'offrir une architecture harmonieusement intégrée aux abords et valorisante pour le site de l'école.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [svalcke@urban.brussels](mailto:svalcke@urban.brussels) ; [gvandebrouck@urban.brussels](mailto:gvandebrouck@urban.brussels) ; [bannegarn@urban.brussels](mailto:bannegarn@urban.brussels) ; [hfakchich@urban.brussels](mailto:hfakchich@urban.brussels) ; [fekila@urban.brussels](mailto:fekila@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ; [urb.commissionconcertation@brucity.be](mailto:urb.commissionconcertation@brucity.be)